

**OBSERVATIONS DU CONTRÔLEUR DE STAGE
SUR LE PROJET DE PLAN ET DE NOTICE**

CONTRÔLEUR : STAGIAIRE :

TITRE DU MEMOIRE :

Appréciation du projet :

1. FOND :

1.1. Originalité du sujet et/ou de l'apport du candidat à celui-ci

1.2. Bibliographie

1.3. Connaissance et expérience du sujet

1.4. Apport scientifique, technique, professionnel

2. STRUCTURE :

2.1. Cohérence du plan général au sujet et à la notice, et cohérence du plan détaillé avec la problématique

2.2. Equilibre des parties

3. FORME :

3.1. Style, qualité de l'expression et orthographe

3.2. Qualité de la présentation

estime que les travaux effectués par l'intéressé(e) peuvent être admis comme rapport de stage.

considère que les travaux remis ne peuvent être admis comme rapport de stage et s'oppose à la délivrance de l'attestation de fin de stage.

Toutefois il rappelle que le Ministère de l'Education Nationale est le seul compétent en matière d'agrément.

Fait, le

Nom / Prénom